

Affaires de la société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **67 (1916)**

Heft 5-6

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de la commune st-galloise de Waldkirch¹. Il faisait partie d'une plantation d'épicéa dont la hauteur allait de 4 à 7.5 m. Dans cette plantation en lignes bien régulière et que l'on devine monotone, un pied détonait et différait totalement de ses congénères. Long de 5.80 m, sa tige était normalement ramifiée sur 1.55 m de hauteur, mais complètement dépourvue de branches sur le reste de sa longueur: que l'on imagine une longue et maigre bougie enchâssée dans un bougeoir! Sur la section dépourvue de branches on comptait dix pousses annuelles dont l'une n'avait pas moins de 75 cm de développement. Les cinq dernières pousses portaient encore des aiguilles. Cette longue baguette avait jusqu'alors fort bien résisté aux dégâts du vent et de la neige; elle ne portait aucune trace de blessure.

M. l'inspecteur forestier cantonal Schnider nous apprend que malheureusement l'intéressant épicéa de Waldkirch a péri en 1912. Quelques années avant sa disparition on avait constaté sur les pousses supérieures l'apparition de quelques faibles rameaux. L'accroissement avait diminué, l'état général de la plante avait souffert, bien qu'on eût abattu les tiges voisines qui pouvaient entraver son développement. La grande sécheresse de 1911 vint l'achever, si bien que force fut de l'abattre l'année suivante.

Il est un cas de variation fréquent chez l'épicéa qui, sauf erreur, n'a pas été constaté jusqu'ici sur le sapin: celui de l'arbre qui est normal dans sa partie inférieure et devient brusquement colonnaire dans le haut. C'est la variation intermédiaire entre l'épicéa sans branches (*irramosa*) et la forme dont l'épicéa de Waldkirch est le type. Il sera intéressant de constater si elle existe en forêt. Nous serions surpris qu'elle manquât dans la série des variations de notre sapin blanc.

H. Badoux.



AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Société suisse des forestiers.

Rapport du comité pour les années 1913/14 et 1914/15.

Messieurs et chers collègues,

Au début de ce rapport, votre comité vous doit avant tout des explications pour avoir, de son propre chef, prolongé d'une année le mandat que vous lui aviez décerné.

¹ *Eine seltsame Fichte*, par M. Schnider, „Praktischer Forstwirt für die Schweiz“, 1903, page 207.

La guerre européenne qui est venue nous surprendre en 1914, trois semaines avant la date fixée pour notre assemblée générale de Berne, nous avait obligé — d'accord avec le comité local — à renvoyer cette réunion à des temps meilleurs.

Ce renvoi décidé, votre comité a examiné à plusieurs reprises la possibilité de convoquer une séance administrative comme celle qui nous réunit aujourd'hui, mais la présence continuelle sous les armes d'un grand nombre de nos collègues, l'espoir constant que les circonstances permettraient enfin de vous convoquer dans des conditions plus normales, nous engageaient à retarder toujours cette convocation.

Nous aurions même tardé encore, si l'obligation de liquider définitivement diverses questions administratives pendantes ne nous avait décidé à tenter — malgré les circonstances — de réunir un nombre suffisant de collègues pour permettre au nouveau comité que vous allez désigner, de poursuivre plus librement la gestion des affaires de notre société.

Pour gagner du temps, nous renonçons à vous présenter deux rapports séparés pour 1913/14 et 1914/15 et groupons dans un seul rapport le résumé de la marche de la société et de l'activité de votre comité durant ces deux années.

* * *

Dès le début, nous avons malheureusement à signaler une nouvelle diminution du nombre de nos membres.

De 353 en 1912 et 340 en 1913, notre effectif recule à 323, dont 11 honoraires. Onze de nos membres sont domiciliés à l'étranger.

Nous avons à déplorer sept décès, parmi lesquels nous citerons spécialement :

M. *Bär*, forestier de la ville de Bâle, décédé en décembre 1913, quelques mois après avoir pris sa retraite, à l'âge de 68 ans et après avoir géré les forêts bâloises durant 40 années.

M. *Frey*, conservateur des forêts pour le Jura bernois depuis 1882. Entré au service forestier en 1861, il est décédé le 8 décembre 1914.

M. *Glutz*, décédé prématurément à 41 ans, forestier du 1^{er} arrondissement soleurois depuis 1908, terrassé par la maladie au début d'une carrière pleine de promesses.

M. *Bertholet*, membre honoraire de notre société, premier élève diplômé par l'Ecole forestière suisse, décédé le 13 mars 1915, à l'âge de 80 ans, quelques mois après avoir donné sa démission. M. Bertholet avait pendant plus de 20 ans, soit de 1857 à 1879, traduit et partiellement rédigé le Journal forestier suisse.

* * *

Un rapport détaillé sur l'état de nos finances vous sera présenté tout à l'heure.

Qu'il nous suffise de dire ici que, malgré la réduction de fr. 1000 apportée à la subvention fédérale, notre solde en caisse, qui était de

fr. 2940 en 1913 et s'était réduit en 1914 à fr. 2354, a pu, grâce à des économies, être reporté en 1915 à fr. 2749, en augmentation ainsi de fr. 395.

Le fonds de Morsier, qui en 1913/14 a payé trois subsides de fr. 100 pour voyages d'études, n'a pas été mis à contribution en 1914/15. Le solde actif de ce compte est aujourd'hui de fr. 325.

Ces légères augmentations d'encaisse ne doivent pas nous faire perdre de vue l'état en somme assez précaire de nos finances.

Nous avons et aurons encore probablement à compter durant plusieurs années avec trois facteurs désavantageux :

1° La diminution constante du nombre de nos membres et partant des cotisations.

2° La réduction de la subvention fédérale qui ne pourra vraisemblablement être avant plusieurs années reportée à son niveau primitif.

3° Le renchérissement continu du coût de nos publications, résultant surtout du renchérissement des frais d'impression et du coût du papier.

Nous ne devons donc pas songer pour le moment à étendre davantage notre champ d'activité, — au contraire — mais consacrer avant tout toutes nos ressources à maintenir à leur niveau actuel nos publications, malgré leur coût plus élevé.

Si ces ressources ne suffisaient pas, il ne nous resterait qu'à demander aux membres de la société de contribuer, par une cotisation extraordinaire de fr. 3 par exemple, aux frais de publication de nos journaux.

* * *

Depuis notre dernière assemblée en 1913, votre comité a tenu huit séances, dont une en 1913, cinq en 1914 et deux en 1915.

Nous relevons ci-après quelques-uns des objets traités et quelques décisions prises.

I. Réserves. Les pourparlers entamés avec la station centrale de recherches forestières pour l'étude des réserves n'ont pu aboutir jusqu'ici.

Votre comité examinera s'il y a lieu de dénoncer les contrats passés pour les réserves de Thurau (Wyl) et Vorderschattigen (Altorf) qui grèvent notre budget d'une dépense annuelle de fr. 210.

La location de la réserve de Briggels s'étant effectuée au moyen d'un versement unique déjà opéré, celui-ci ne charge plus notre budget ordinaire.

II. Publication des „Forstliche Verhältnisse der Schweiz“ et de „La Suisse forestière“. En exécution de la décision que vous avez prise à Soleure, cet ouvrage dû à la plume de M. Flury et traduit en français par M. Badoux est sorti de presse en temps voulu et a figuré à l'Exposition de Berne.

Un rapport spécial va vous être présenté sur la situation financière de l'entreprise.

Les circonstances actuelles ont naturellement fortement nui à la vente en librairie et à la vente à l'étranger, mais grâce aux mesures

prises et spécialement grâce au dévouement avec lequel l'auteur lui-même a organisé le service de diffusion et d'envoi en examen de ce livre, l'entreprise peut être considérée comme réussie.

Nous n'avons garde d'oublier que ce résultat est dû en première ligne au fait que la participation de la Confédération aux frais de publication a été intégralement versée par fr. 5000 et aussi à l'appui bienveillant de la plupart des autorités cantonales et de nos collègues.

Un ouvrage intéressant de vulgarisation forestière a pu être ainsi répandu dans le public en un nombre très satisfaisant d'exemplaires et nous devons à son auteur des remerciements bien sentis et nos félicitations pour le résultat obtenu.

III. Caisse de secours pour le personnel forestier. Cette question était encore à l'étude lors de notre dernière assemblée.

Dès lors, le projet de statuts préparé par l'office fédéral des assurances sociales et spécialement par M. le Dr Gutknecht, adjoint à cet office, a été discuté par votre comité, puis mis au net après conférence avec son auteur. Bien que se rendant parfaitement compte que la base juridique, permettant à la Confédération de subventionner cette institution, faisait défaut et qu'une adjonction à la loi forestière ou tout au moins une interprétation nouvelle de la loi actuelle, serait nécessaire à cet effet, votre comité s'est décidé à envoyer au Conseil fédéral un exemplaire des statuts adoptés, en le priant d'examiner avec bienveillance la possibilité de subventionner la caisse libre d'assurance qu'ils prévoyaient.

La guerre — là aussi — a malheureusement eu une répercussion fâcheuse. En date du 27 octobre 1914, le Conseil fédéral nous a avisé que — vu les circonstances — la création d'une caisse de secours pour le personnel forestier suisse devait être renvoyée à une époque indéterminée.

Dès lors, un événement nouveau est venu redonner corps à ce projet — pour une échéance lointaine, il est vrai! — Le Conseil fédéral a en effet reçu des héritiers de Madame Custer-Sauerländer, à Aarau, une somme de fr. 2000 en vue d'aider à la création d'une caisse de secours pour agents forestiers.

Appelé à formuler des vœux au sujet de l'application de ce legs, votre comité a préavisé en faveur de son acceptation, tout en renonçant à présenter des propositions formelles en ce qui concerne le mode d'emploi, jusqu'à la liquidation de la question de la caisse de secours.

Celle-ci restant en suspens, le Conseil fédéral nous a fait savoir que — pour régler provisoirement la question — il laisserait les intérêts du fonds Custer s'ajouter au capital, jusqu'au moment où le capital ainsi augmenté permettrait de verser une allocation de fr. 100 au moins aux veuves et enfants mineurs d'agents forestiers décédés.

Espérons que la caisse de secours deviendra une réalité avant ce moment-là!

IV. Exposition nationale de 1914. Notre société a participé à cette

exposition avec une carte de la Suisse au 250,000 donnant l'indication des localités où se sont tenues nos assemblées générales; un tableau des travaux présentés à ces occasions avec indication des titres des travaux et des noms de leurs auteurs; les statuts de la société et la liste de ses membres; une vitrine renfermant la collection complète de la „Zeitschrift“ et du „Journal“; une collection d'ouvrages et travaux spéciaux publiés sous les auspices de la société et parmi ceux-ci, en première place, le travail de M. Flury.

Le rapport du jury de la division forestière, dû à la plume de M. Merz, a été publié dans nos journaux.

V. Zeitschrift et Journal. Il y a deux ans, dans notre rapport, nous vous annonçons que M. Decoppet, alors professeur à l'Ecole forestière, avait bien voulu se charger de la rédaction de nos deux périodiques.

Au mois d'octobre dernier, la nomination de M. Decoppet au poste d'inspecteur fédéral en chef, l'obligeait à nous donner sa démission et la question de la rédaction se posait à nouveau.

Pour le „Journal“ nous avons pu nous assurer le concours, à titre définitif, de M. le Prof. Badoux.

Pour la „Zeitschrift“, nous avons espéré et nous espérons encore voir figurer le nom de M. le Prof. Engler sur sa couverture, comme rédacteur. M. Engler s'est en effet, avec beaucoup d'obligeance, offert à assumer cette tâche, mais ses multiples occupations l'obligent à pouvoir pour cela se décharger sur un des employés de la station d'essais, d'une partie du travail d'administration, correction d'épreuves, etc., et l'entente à ce sujet n'a pu encore aboutir définitivement, mais les pourparlers sont en bonne voie!

En attendant, M. Ammon a bien voulu assumer l'intérim de la rédaction, mais ne consent à ne considérer son mandat que comme provisoire. Nous lui devons de vifs remerciements pour le service rendu ainsi au comité et à la société.

Ce n'est pas seulement la rédaction de nos journaux, mais aussi leur administration qui a occupé votre comité à réitérées reprises.

L'élévation des tarifs d'imprimerie nous a obligés à verser en main de l'imprimeur une somme de fr. 200, représentant l'excédent du coût de l'impression par rapport aux tarifs antérieurs.

Cette dépense se renouvellera régulièrement.

En compensation nous avons pensé adopter un papier d'un prix moins élevé, mais après essais nous avons dû y renoncer, spécialement pour assurer une reproduction satisfaisante des clichés intercalés dans le texte.

En revanche, nous avons recommandé aux rédacteurs de s'en tenir strictement, si possible, au nombre de pages prévues de 20 feuilles d'impression pour la „Zeitschrift“ et de 14 pour le „Journal“.

Nous verrons aussi à contrôler plus sévèrement le nombre de tirages à part, de façon à empêcher certains excès dont nous n'avons même parfois connaissance que trop tard pour pouvoir nous y opposer.

Le nombre des clichés enfin devra être réduit dans la mesure du possible.

Mais toutes ces mesures ne devront pas nuire au développement de nos journaux, car personne n'est plus convaincu que votre comité de la nécessité absolue de les maintenir au plus haut niveau possible de perfection.

Comme nous vous l'avons déjà dit, plutôt que de les doter de crédits insuffisants, il sera préférable d'augmenter la contribution des membres ou de prélever une contribution spéciale représentant une part des frais de publication.

VI. Commission pour l'étude des tarifs de douane. A Glaris, vous aviez décidé de nommer une commission de sept membres, à désigner par votre comité, pour étudier cette question et formuler les vœux des sylviculteurs, vœux à transmettre à la Ligue des paysans, chargée par le Conseil fédéral de réunir les desiderata des diverses branches de l'économie nationale.

Votre comité avait désigné pour en faire partie: MM. Biolley, Borel, Henne, von Seutter, Steinegger, Weber et Zahnd et avait en outre décidé d'assister aux séances de cette commission qui devaient être convoquées et présidées par le directeur de la statistique forestière, M. Decoppet.

La Ligue des paysans ayant de son côté nommé une sous-commission chargée de l'étude des propositions à insérer au nouveau tarif douanier, en ce qui a trait aux produits forestiers, nous avons complété notre commission en y adjoignant ceux de nos collègues qui faisaient partie de la sous-commission de la Ligue des paysans et ne faisaient pas encore partie de notre commission, à savoir: MM. Felber, de Gendre, Kobelt et Oswald.

Chacune de ces deux commissions a tenu une séance; les événements actuels sont venus arrêter provisoirement l'étude entreprise.

* * *

Parmi les questions de moindre importance discutées ou liquidées durant ces deux dernières années, citons:

1° Le versement, suivant votre décision, d'une allocation de fr. 100 comme participation de la société au fonds pour le monument à élever à la mémoire de M. le prof. Gayer. Cette somme a été versée par M. le Dr Fankhauser pour être remise à ce comité en même temps que le montant des souscriptions recueillies par notre caissier.

2° L'invitation qui nous est parvenue — en réponse à notre allocation de fr. 100 — à participer à l'inauguration du monument élevé à M. le conservateur des forêts Broilliard sur l'initiative de la Société forestière de Franche-Comté et Belfort. Nous avons décliné l'invitation, bien qu'à regret, et transmis au comité nos meilleurs vœux pour la réussite de cette cérémonie.

3° La décision fut prise, vu l'état de nos finances, de suspendre provisoirement les concours proposés aux membres de la société. La

question posée au dernier concours (Les usages du commerce des bois; Holzhandelusanzen) n'a au reste tenté personne. Aucun travail ne nous est parvenu.

* * *

Je ne serais pas complet, si je ne rappelais encore ici quelques événements qui, sans intéresser directement notre société, touchent cependant de trop près le personnel forestier suisse pour nous laisser indifférents.

C'est tout d'abord le décret du Conseil fédéral du 7 avril 1914 concernant l'élévation des traitements des agents forestiers supérieurs, traitements portés, suivant l'étendue des cantons, à fr. 3500 et fr. 4000 pour les inspecteurs forestiers d'arrondissement et à fr. 4000 et fr. 4500 pour les inspecteurs cantonaux.

Ce décret donnait une solution favorable — quoique modeste — aux revendications présentées à réitérées reprises aux autorités compétentes par notre société.

Malheureusement — là encore — la guerre a eu sa répercussion funeste, le Conseil fédéral ayant jugé opportun — vu les circonstances — de différer jusqu'à nouvel avis l'entrée en vigueur de cet arrêté.

C'est à l'ancien inspecteur en chef des forêts, M. Coaz, qu'est due l'initiative au sujet de cette élévation projetée des minima de traitement.

M. le Dr Coaz a pris dès lors sa retraite après avoir dirigé pendant 40 ans le service forestier fédéral dont il avait été le créateur et l'organisateur.

Nous ne retracerons pas ici sa carrière, mais nous envoyons à notre ancien et vénéré chef dans sa retraite de Coire l'hommage de notre reconnaissant et respectueux souvenir.

Nous sommes heureux en même temps de pouvoir souhaiter la bienvenue à son successeur, M. Decoppet qui, comme professeur, comme directeur du service de statistique forestière, comme rédacteur de nos deux organes, a déjà donné de nombreuses preuves de l'intérêt qu'il porte et à la sylviculture suisse et à notre société. Nous sommes sûrs de pouvoir compter encore à l'avenir sur son bienveillant appui.

* * *

Pour terminer, et en vous remerciant de m'avoir suivi jusqu'ici, permettez-moi d'envoyer en votre nom à tous un message très particulièrement cordial à ceux de nos collègues que les devoirs militaires retiennent aujourd'hui loin de nous et assurent à la frontière la sécurité du pays. Adressons aussi un hommage ému à la mémoire de ceux de nos confrères des nations belligérantes, morts déjà en grand nombre au champ d'honneur pour la défense de leurs pays et espérons que notre prochaine assemblée générale nous trouvera tous réunis, dans l'union et dans la paix, dans un pays auquel les horreurs de la guerre auront été épargnées jusqu'au bout.

Le président: *E. Muret.*

